



Le Roman du R.E.N.A.R.D.

Mai 2020, spécial Ferrières-en-Brie

3 rue des Aulnes 77680 ROISSY-EN-BRIE

☎ : 01.60.28.03.04 – ☎ : 09 72 52 59 63

Mèl : association-renard@orange.fr

Site : <http://www.renard-nature-environnement.fr/>

Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680 Roissy-en-Brie

Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88

Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France (article L.141-1 du Code de l'Environnement)

Habilité à prendre part au débat sur l'environnement pour la Région Ile-de-France dans le cadre d'instances consultatives (article L.141-3 du Code de l'Environnement)

Vous êtes sensibles à l'atteinte portée au château de Ferrières et son parc, classés Monument Historique et Site Naturel Inscrit, menacés par le déboisement et la construction d'un hôtel 5 étoiles. Vous pouvez nous aider à mener un combat nécessaire contre ce projet.



Pour rappel, il s'agit d'un projet hôtelier qui devrait disposer d'une surface de plancher de plus de 9 000 m², soit plus du double de celle du château.

Parmi les irrégularités constatées, nous avons relevé que l'affichage obligatoire des travaux n'avait pas été réalisé. La mairie prétend ne pas pouvoir donner la copie de l'autorisation ni le dossier complet d'ailleurs. Nous avons donc, avec l'aide d'un avocat, déposé un référé mesure utile au Tribunal Administratif pour avoir la copie du dossier du projet. Nous venons de déposer au Tribunal Administratif une requête pour annulation de l'autorisation et un référé suspension pour empêcher la poursuite des travaux. Nous préparons un mémoire complémentaire pour le 6 mai 2020, date de clôture de l'instruction.

Nous avons informé un plus large public à l'aide d'un communiqué de presse que nous avons adressé aux principaux media locaux et nationaux.



La mairie de Ferrières-en-Brie via cette même presse a commencé à se défendre en justifiant les déboisements sur l'argument contestable que "les arbres étaient malades ou en fin de vie et que leur abattage ne devait pas attendre".

A ce stade, les parties adverses (l'entreprise « Le Château », la préfecture de la Région et la commune) s'organisent chacune séparément. L'entreprise « Le Château » a constitué un avocat. La commune et la préfecture quant à elle n'ont pas constitué un avocat. Mais l'affichage manquant a été installé le 1^{er} mai 2020.

Comme vous pouvez le constater, nous continuons de veiller et d'agir, avec l'aide des riverains que nous remercions chaleureusement.

Comme on peut le prévoir, nous nous engageons dans une procédure qui risque d'être longue. N'hésitez pas à partager notre cagnotte afin que vos relations, vos proches et vos amis puissent être informés des projets qui vous inquiètent, pour nous soutenir s'ils le souhaitent en allant sur

<https://www.helloasso.com/associations/r%20e%20n%20a%20r%20d/collectes/sauvons-le-parc-du-chateau-de-ferrieres-1>

Retrouvez d'autres informations sur le site internet du R.E.N.A.R.D.

<https://www.renard-nature-environnement.fr/index.htm>